

ZONES URBAINES
 Ua : urbanisation en secteur à dominante de constructions récentes
 Up : urbanisation en secteur à dominante de constructions anciennes, avec objectif de préservation des caractéristiques bâties traditionnelles

ZONES A URBANISER
 AUa : secteur à caractère naturel, destiné à être ouvert à l'urbanisation, avec une vocation dominante d'habitat

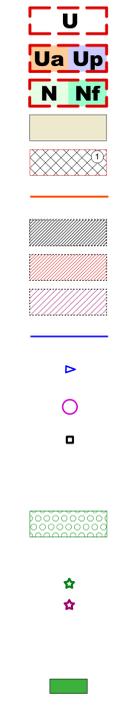
ZONES AGRICOLES
 A : secteur à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
 Ap : terres agricoles à constructibilité restreinte en raison de la qualité du paysage rural

ZONES NATURELLES
 N : secteur à protéger en raison de son caractère naturel et de son intérêt environnemental
 Nf : secteur à protéger en raison de son caractère forestier

DOCUMENT DE TRAVAIL 03/2016

LEGENDE

- Limite et désignation de la zone ou du secteur
- Zone naturelle N
- Zone naturelle Nf
- Secteur d'orientations d'aménagement et de programmation AUa
- Emplacement réservé et n° d'opération
- Rue ou partie de rue avec règlement particulier
- Zone d'implantation des extensions et annexes des bâtiments d'habitation existants dans les zones A - Ap et N - Nf
- Bande de retrait des constructions pour motif de sécurité le long des voies
- Bande d'implantation limitée aux annexes en zone urbaine
- Interdiction de nouveaux accès sur une route départementale
- Localisation obligatoire des accès sur une route départementale en cas de nouvelles constructions
- Bâtiment en zone agricole ou naturelle et forestière, pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Parcelle récemment bâtie ou avec permis de construire accordé
- PRESERVATION DES PAYSAGES**
- Espace boisé à préserver au titre du paysage
- Élément à préserver au titre du paysage :
 - élément naturel
 - élément bâti
- AUTRES**
- Bâtiment agricole (année 2015)



Commune de Lys-Saint-Georges Département de l'Indre

**Plan Local d'Urbanisme
Elaboration**

**4.3 - Plan de zonage
Sud
1/5000**

Plan Local d'Urbanisme
 Projet

Elaboration de Plan Local d'Urbanisme prescrite par délibération du Conseil municipal du 20 novembre 2010

Le Maire
 Christian VILLETTEAU

Source cadastre : Direction Générale des Impôts - cadastre
 Mise à jour : 2014